

DEPARTEMENT  
HAUTE - LOIRE

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté - Egalité - Fraternité

CANTON  
MONISTROL SUR LOIRE

ARRETE DU MAIRE

N° 48 / 2008

COMMUNE  
ST MAURICE DE LIGNON

SOUS PREFECTURE DE LA HAUTE LOIRE Vu pour valoir récépissé :
--------------------------------------------------------------------

**INTERDICTION PERMANENTE JUSQU'A NOUVEL ORDRE  
D'UTILISER LES EAUX PLUVIALES  
Route du stade et ses environs**

Le Maire de la Commune de SAINT MAURICE DE LIGNON,

**VU** le Code Général des Collectivités territoriales et notamment les articles L2211-1 et L2212-2,

**VU** la suspicion de pollution des parcelles BS 3 et BM 111, situées Route du Stade et les résultats d'analyses de l'eau au sortir de ce secteur, suite à des relevés effectués par la société MINERVE sur demande de la commune.

**RAPPELANT** l'arrêté n° 19/2003 portant interdiction d'utiliser les eaux des puits en aval de l'usine BARDON.

**CONSIDERANT** qu'il importe de prendre toutes les mesures de sécurité et de salubrité publique et donc d'interdire tout usage de l'eau pluviale s'écoulant en aval des sites.

**ARRETE :**

**ARTICLE 1er** : Il est strictement interdit d'utiliser les eaux pluviales qui ruissèlent et risquent de transiter par les parcelles BS 3 et BM 111, situées route du Stade. En effet, ces eaux présentent un risque important de pollution.

Cette interdiction s'applique pour tout usage que ce soit : consommation domestique, abreuvement des animaux, arrosage... et ce jusqu'à nouvel ordre.

**ARTICLE 2** : Une signalisation sera placée sur le site considéré comme pollué.

**ARTICLE 3** : La Commune de ST MAURICE DE LIGNON et ses représentants sont dégagés expressément de toute responsabilité en cas de dommages causés aux personnes et aux biens dus au non respect de l'article 1.

**ARTICLE 6** : Ampliation du présent arrêté sera adressée à Monsieur le Sous Préfet d'Yssingaux, aux propriétaires des terrains et à la Brigade Territoriale de Gendarmerie de MONISTROL / LOIRE.

A St Maurice de Lignon, le 20 juin 2008

Le Maire

Gilles SAUMET

Affichage le 23/06/08